



## COMMUNIQUÉ

17/12/2018

### ***Droit à l'indifférenciation • Right to a lack of differentiation***

[FR] L'Organisation de la MicroFrancophonie, forte de son attachement aux valeurs universelles que constituent les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine, ainsi qu'à la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit, et fondée (art. 3 de la Charte de l'OMF) « sur les valeurs de respect de la dignité humaine ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités, » réaffirme sa volonté de défendre « une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, l'équité, la solidarité ». L'OMF combat (art. 4 de la Charte) l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant.

Ayant débattu en profondeur durant le Sommet de Vincennes de l'impact des fausses informations sur la structuration des sociétés modernes, et ayant constaté les oppositions qui s'ensuivent entre groupes de personnes à raison de la mise en exergue de leurs différences à des fins discriminatoires, **les membres de l'OMF affirment collectivement, par vote solennel en Assemblée générale en date du 17 décembre 2018, leur attachement à un droit à l'indifférenciation.**

Ils entendent apporter des réponses à ces enjeux par l'engagement micronational et par la promotion, dans chacun de leurs États et au sein-même de l'organisation, d'un désir de vivre ensemble et d'une communauté de projet qui dépassent les clivages et les supposées différences, restaurant, avec un recul qui n'exclut ni le second degré ni l'esprit de sérieux, par l'éducation au sens critique, au scepticisme, au relativisme et à l'éthique de l'information, le sens et l'essence de la citoyenneté.

[EN] The Organization of the French-speaking Micronations (MicroFrancophonie, OMF), strongly committed to the universal values of the inviolable and inalienable rights of the human person, to freedom, democracy, equality and the rule of law, and founded (art. 3 of the OMF Charter) "on the values of human dignity [...] and respect for human rights, including the rights of persons belonging to minorities",

reaffirms its desire to defend "a society of pluralism, non-discrimination, tolerance, justice, equity, and solidarity". The OMF fights social exclusion and discrimination (Article 4 of the Charter) and promotes justice, equality between women and men, intergenerational solidarity and the protection of the children's rights.

Having thoroughly debated during the Summit of Vincennes about the impact of false information on the structuring of modern societies, and having noted the ensuing oppositions between groups of people to highlight their differences for discriminatory purposes, **the members of the OMF collectively affirm, by solemn vote in the General Assembly on December 17, 2018, their attachment to a right to undifferentiation.**

They intend to respond to these challenges through micronational engagement and the promotion, in each of their states and within the organization itself, of a desire to live together and a project community that goes beyond cleavages and the supposed differences; and to restore, with a global view that excludes neither the second degree nor the spirit of seriousness, by education in the critical sense, skepticism, relativism and information ethics, the meaning and the essence of citizenship.

SMI Olivier d'Angyalistan  
Secrétaire-général

